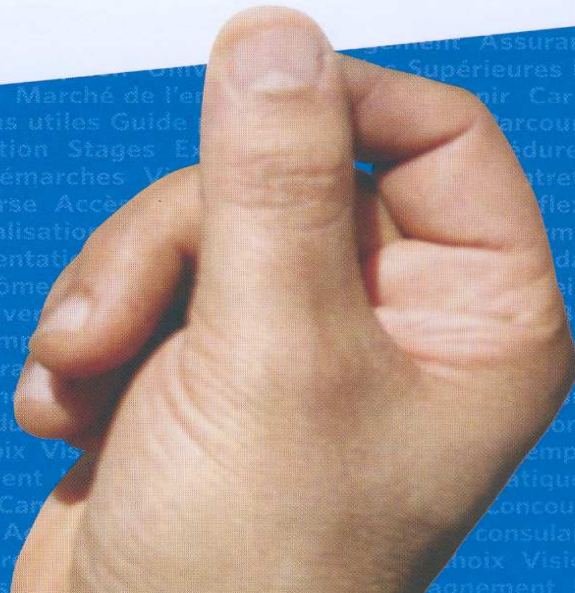


CAMPUS FRANCE  
campusfrance.org



**Vous souhaitez  
poursuivre vos  
études supérieures  
en France ?**



Tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de votre projet d'études (orientation, procédures) figurent sur notre site

**www.maroc.campusfrance.org**



Inscrivez-vous en ligne et suivez la procédure CampusFrance, Celle-ci est obligatoire.

### A- Procédure DAP

(Demande d'Admission Préalable)

Vous êtes :

- Titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires marocain (datant de 2 ans maximum)
- Futur titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires marocain ou étranger.

Et vous souhaitez effectuer une 1<sup>ère</sup> inscription dans un établissement français d'enseignement supérieur en :

- 1<sup>ère</sup> année de licence à l'Université (L1)
- 2<sup>ème</sup> année de licence à l'Université (L2)
- Licence 1 santé (pour les candidatures en médecine, pharmacie, dentaire et sage-femme)
- Ecoles d'architecture (tous niveaux)

DAP Blanche

DAP Jaune

Vous devez donc entamer une procédure de Demande d'Admission Préalable (DAP)

Attention, **aucune demande ne peut être adressée directement aux établissements** : les dossiers DAP doivent obligatoirement transiter par l'Espace CampusFrance.

Voir sur notre site la procédure à suivre.

### B- Procédure Hors DAP

Ne sont pas concernés par la procédure DAP les étudiants marocains ou étrangers résidant au Maroc et désirant poursuivre des études supérieures :

- en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) (pour lesquelles vous devez d'abord vous inscrire sur le site [www.admission-postbac.org](http://www.admission-postbac.org). Des réception de l'admission en CPGE vous effectuerez la procédure Hors DAP sur le site de l'Espace CampusFrance).
- dans un lycée délivrant un Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Vous devez d'abord vous inscrire sur le site [www.admission-postbac.org](http://www.admission-postbac.org). Des réception de l'admission en BTS vous effectuerez la procédure Hors DAP sur le site de l'Espace CampusFrance.
- dans un Institut Universitaire de Technologie (IUT). Vous devez vous inscrire sur le site [www.admission-postbac.org](http://www.admission-postbac.org) et parallèlement sur le site de l'Espace CampusFrance.
- dans un Institut Universitaire Professionnalisé (IUP)
- en 3<sup>ème</sup> année de licence (L3 - licence), Master 1 (M1 - Maîtrise), Master 2 (M2 - DESS / DEA), Doctorat.
- dans tout autre établissement recrutant par voie de concours, de jury d'admission ou sur titre (ex : Ecole d'ingénieurs, Ecole de Commerce, etc).

*Les candidats doivent s'inscrire sur le site CampusFrance et suivre la procédure HORS DAP.*

L'ouverture de votre espace personnel sur le site de l'Espace CampusFrance vous permet d'effectuer jusqu'à 20 demandes simultanées.

Ces 20 demandes peuvent inclure une DAP blanche et/ou DAP jaune et toute autre demande auprès d'un établissement supérieur français connecté au logiciel de l'Espace CampusFrance (ECF).

*Vous pouvez effectuer la même année : une DAP Blanche et/ou une DAP Jaune et plusieurs procédures hors DAP*

1

### 1 Consultez le site Internet

[www.maroc.campusfrance.org](http://www.maroc.campusfrance.org)  
Vous y trouverez des informations pour préparer votre séjour d'études en France :

- l'enseignement supérieur français, les diplômes, les filières, les établissements, les bourses...
- les procédures CampusFrance.
- la vie quotidienne, le logement, les assurances ...

2

### 2 Constituez votre dossier de demande d'admission

- Depuis la page d'accueil de notre site, **créez votre dossier électronique** et remplissez la page "Informations personnelles" pour obtenir **un identifiant** et avoir accès à une messagerie pour dialoguer avec l'équipe CampusFrance et les établissements d'enseignement supérieur.
- Complétez et validez le "**Formulaire CampusFrance**" en ligne.
- Sélectionnez et validez vos "**Démarches**", c'est-à-dire les formations envisagées et les établissements auprès desquels vous sollicitez une préinscription.

Voir la rubrique "les procédures CampusFrance".

3

### 3 Acquittez-vous des frais CampusFrance

Les frais de procédure CampusFrance sont à régler auprès d'une des agences bancaires du Crédit du Maroc. Se munir de la carte d'identité nationale (CIN) et de la confirmation de la création de compte à imprimer à partir de l'espace personnel.



ATTENTION :

Il est indispensable de vous assurer

## Cas particuliers

### Cas n°1 Exemption d'entretien

- Titulaire d'un doctorat en médecine, médecine dentaire ou pharmacie, admis à la préparation d'une capacité de médecine, d'un diplôme d'Université (DU), d'un Certificat d'Etudes Supérieures (CES), d'une Attestation de Formation Spécialisée (AFS) ou d'une Attestation de Formation Spécialisée Approfondie (AFSA) avec admission dans un hôpital en tant que faisant fonction d'interne (FFI) pour ces deux dernières formations
- Titulaire d'un doctorat en médecine se présentant au concours d'internat en médecine à titre étranger
- Etudiant sélectionné dans le cadre d'une convention d'échange entre établissements publics français et marocains
- Etudiant sélectionné dans le cadre du programme Tempus
- Etudiant inscrit en thèse en co-tutelle
- Etudiant bachelier de l'année en cours ayant validé un bac mention Très Bien

*Tous ces étudiants sont exemptés de l'entretien CampusFrance.*

#### La Procédure est la suivante :

1. S'inscrire sur le site de l'Espace CampusFrance (l'inscription donne accès à l'espace personnel et à la messagerie)
2. Remplir le "formulaire CampusFrance" en ligne jusqu'à la validation finale
3. Remplir et valider la rubrique "mes démarches" en sélectionnant l'établissement d'accueil en France
4. Procéder au paiement des frais CampusFrance auprès d'une agence bancaire du Crédit du Maroc muni (e) de la carte d'identité nationale -CIN- et de la confirmation de création de compte à imprimer à partir de l'espace personnel
5. Envoyer un dossier à l'Espace CampusFrance (voir en ligne la liste des documents demandés)
6. Attendre de recevoir un message de CampusFrance sur la messagerie de l'espace personnel indiquant la suite de la procédure.

### Cas n°2 Exemption de paiement et d'entretien

- Etudiant titulaire d'une bourse du gouvernement français (BGF) ou titulaire d'une bourse d'une région française ou titulaire d'une bourse de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) ou de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)
- Etudiant titulaire d'une bourse Erasmus-Mundus

*Tous ces étudiants sont exemptés du paiement des frais et de l'entretien CampusFrance.*

#### La Procédure est la suivante :

1. S'inscrire sur le site de l'Espace CampusFrance
2. Remplir le "formulaire CampusFrance" en ligne jusqu'à la validation finale
3. Remplir et valider la rubrique "mes démarches" en sélectionnant l'établissement d'accueil en France
4. Envoyer un dossier à l'Espace CampusFrance comportant les pièces justificatives suivantes :
  - 2 photocopies certifiées conformes à l'original de la Carte d'Identité Nationale (pour tous)
  - 2 photocopies certifiées conformes à l'original de la pré-inscription ou de la convocation aux épreuves orales
  - 2 photocopies certifiées conformes à l'original de l'attestation de bourse
  - 2 photocopies certifiées conformes à l'original du dernier diplôme de l'enseignement supérieur obtenu
  - 2 photocopies certifiées conformes à l'original de l'inscription de l'année en cours (si vous êtes encore d'étude)
5. Attendre de recevoir un message de CampusFrance sur la messagerie de l'espace personnel indiquant la suite de la procédure

### Cas n°3 Exemption de paiement, de dossier et d'entretien

- Etudiant titulaire d'un baccalauréat français ou d'un diplôme de l'EFA (Ecole Française des Affaires) de l'année en cours ou de l'année antérieure
  - Etudiant candidat officiel issu des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et convoqué aux épreuves orales d'admission en France
- Ces étudiants sont exemptés du paiement des frais, de l'envoi de dossier et de l'entretien CampusFrance*

#### La Procédure est la suivante :

1. S'inscrire sur le site de l'Espace CampusFrance
2. Remplir le "formulaire CampusFrance" en ligne jusqu'à la validation finale
3. Remplir et valider la rubrique "mes démarches" en sélectionnant l'établissement d'accueil en France
4. Se présenter au Consulat de France de la circonscription du lieu de résidence muni (e) de la confirmation de création de compte à imprimer à partir de l'espace personnel

#### Concours

Les étudiants non officiels issus des CPGE marocaines (voir liste en ligne) désirant se présenter en France aux épreuves écrites des concours d'accès aux grandes écoles doivent suivre la procédure indiquée sur le site de CampusFrance, voir rubrique «**concours en France**»

#### Remarque

La procédure CampusFrance ne garantit ni l'obtention d'une préinscription ni la délivrance d'un visa. En cas de refus, les frais de procédure CampusFrance ne seront en aucun cas remboursés.

ATTENTION :

Il est indispensable de vous assurer que vous n'êtes pas dispensé du règlement des frais CampusFrance avant de vous rendre dans une agence bancaire du Crédit du Maroc. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

4

#### Envoyez (ou déposez) votre dossier

Transmettez les pièces justificatives demandées à l'Espace CampusFrance. La liste des documents requis est disponible sur notre site Internet.

5

#### Prenez rendez-vous pour l'entretien CampusFrance

A partir de votre dossier électronique et après validation de votre dossier par CampusFrance, vous pouvez prendre un rendez-vous pour passer un entretien personnalisé.

Le jour de l'entretien, n'oubliez pas de vous munir des originaux des pièces justificatives demandées.

6

#### Validez votre préinscription

Après réception d'un accord de préinscription (en ligne dans votre dossier CampusFrance pour les Établissements connectés) indiquez votre choix définitif sur l'Espace CampusFrance.

7

#### Présentez votre demande de visa

Après avoir achevé votre procédure CampusFrance, présentez votre demande de visa étudiant auprès du Consulat Général de France dont vous dépendez (Agadir, Casablanca, Fès, Marrakech, Rabat ou Tanger). Renseignez-vous sur le site de l'Espace CampusFrance Maroc ou sur celui des Consulats Généraux de France au Maroc pour prendre connaissance de la procédure consulaire qui vous concerne.

# Missions

*L'Espace Campus France Maroc (anciennement nommé Centre pour les Etudes en France, CEF) rattaché à l'Institut français de Rabat, dépend du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Maroc.*

*Il est dédié aux étudiants marocains ou étrangers résidant au Maroc souhaitant :*

- *poursuivre leurs études supérieures en France,*
- *effectuer un stage,*
- *se présenter à un entretien, examen ou concours.*

Afin de faciliter la **mobilité des étudiants**, l'Espace CampusFrance Maroc a pour mission de les guider et de les accompagner dans l'ensemble de leurs démarches tout au long de leur **projet d'études** en France:

- En leur fournissant les informations nécessaires à l'élaboration d'un projet pertinent et cohérent avec leur parcours antérieur ;
- En les aidant à choisir la formation la plus adaptée ;
- En répondant à leurs questions soit directement dans ses locaux, soit à travers la messagerie de son site internet.

**L'Espace CampusFrance Maroc a également pour mission :**

- De vérifier les diplômes, certificats et tous documents présentés ;
- D'évaluer le niveau de langue du candidat ;
- Enfin, d'aider les établissements d'enseignement supérieur français et les consulats à apprécier le parcours pédagogique et le projet d'études du candidat.

